



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

schizophrénie

Question écrite n° 88448

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les remarques des responsables et des membres de l'Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM) qui oeuvrent au quotidien pour que, lorsqu'un homicide ou acte violent est commis par une personne souffrant de schizophrénie, le diagnostic ne soit pas immédiatement et automatiquement divulgué et relayé par la presse. Les responsables de l'UNAFAM tiennent en effet à préciser qu'un tel diagnostic n'apporte rien au public mais stigmatise l'ensemble des schizophrènes alors que la plupart d'entre eux ne représentent pas de danger et n'ont pas de comportement violent du fait d'un traitement efficace et adapté. En conséquence, il souhaite connaître son avis sur la stigmatisation régulière des personnes atteintes de schizophrénie.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88448

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9922

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)